

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 8344, RANG DES QUINZE  
(QUARTIER DE CLÉRICY)**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 26 juillet 2021** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée pour **Mme Johanne Guilbault et M. Claude McLaughlin** relativement à la propriété située au **8344 du rang des Quinze** (lot 4 820 681 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison du réaménagement projeté d'un chemin accès qui serait situé à 10 mètres de la limite naturelle des hautes eaux au lieu du minimum de 15 mètres exigé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la localisation du chemin d'accès, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25<sup>e</sup> jour de juin 2021



Angèle Tousignant, greffière